



Salaires 2023

La CGT signe mais ne désarme pas !

20/01/2023

LA CGT-RATP a fait le choix de s'engager sur le premier accord « salaires » de l'année 2023. Pour autant, nous avons conscience qu'il ne s'agit ni d'un chèque en blanc à la Direction, ni d'un accord de fin de conflit sur les salaires à la RATP. En 2022, le compte n'y était déjà pas, en 2023, il ne l'est toujours pas !

En ce début d'année, la Direction, sous la pression des mobilisations en 2022, vient de faire la démonstration que la revendication CGT de la hausse des salaires statutaires répond aux attentes des agents. Nous venons ainsi de gagner une bataille importante !

► **Le salaire net c'est pour le mois, le salaire brut c'est pour la vie !**

En 2022, la valeur du point a été augmentée (+2,2 %). Cette année, après un cycle de négociations, la Direction concède des points de coefficients (sur la qualification) qui intègrent notre salaire statutaire, notre salaire socialisé pour financer aussi notre protection sociale et augmenter notre niveau de pension.

Enfin, nous avons été entendus, y compris par d'autres syndicats qui ont rejoint notre champ revendicatif. C'est important de le souligner car beaucoup appelaient à ne pas se mobiliser sur les NAO, préférant négocier un saupoudrage afin de préserver des mesures catégorielles.

Cela n'aurait évidemment pas été possible s'il n'y avait pas eu toutes les mobilisations de 2022 sur les salaires et contre la dégradation de notre pouvoir d'achat.

Pour la CGT-RATP, pas question de dire que l'on n'a rien obtenu sous prétexte que seul un bout de chemin a été fait. Pour rappel, dès 2022, nous revendiquions une augmentation de 300 € (environ 50 points). Avec déjà 10 points au 1er janvier et 10 points au 1er juillet, c'est une première avancée. Nous maintiendrons la pression pour gagner ce qui nous manque pour rattraper le niveau de l'inflation et gommer ses effets en compensant l'augmentation des prix à la consommation.

► **L'urgence de l'indexation des salaires sur l'inflation.**

La CGT le revendique, comme en Belgique ou pour le SMIC en France, la mise en place d'un système automatique de revalorisation de la valeur du point par rapport à l'inflation. C'est urgent et indispensable !

► **La « clause de revoyure » ne sera pas une diversion pour la CGT !**

Que ce soit pendant ou en dehors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), la CGT-RATP agit. Nous utiliserons donc à plein la période qui nous sépare de la clause de revoyure prévue dans l'accord, en juillet prochain. Cela se fera avec vous, car c'est ensemble que nous sommes plus forts !

Pour toutes ces raisons et saluer une augmentation 100 % socialisée, la CGT-RATP engage sa signature sur l'accord NAO 2023.



Monétiser encore plus de repos ou RTT placés sur le CET, une fausse bonne idée !

La CGT-RATP n'est pas à l'initiative de cette revendication. Pour la simple et bonne raison, même si cela peut apparaître comme une bouffée d'oxygène pour des collègues au regard de l'inflation, c'est ouvrir une brèche dans la dernière grande conquête des travailleurs, celle des 35h. La CGT ne sera jamais un « syndicat fossoyeur » de conquêtes sociales. Cette disposition n'a pas vocation à perdurer.

Une signature qui n'est pas un solde de tout compte. C'est une signature qui engage surtout la Direction à respecter les agents, ses engagements et à sortir du carcan des indicateurs économiques dictés par le marché. Le transport n'est pas une marchandise, les agents ne sont pas des variables d'ajustement !